

15/04/2013

Edition 2013 de la nomenclature des qualifications OPQIBI

La nouvelle édition de la nomenclature OPQIBI est parue.

On y retrouve notamment la création d'une nouvelle qualification « **0404 : management des risques et des opportunités** » et l'évolution de la qualification **0901 « Diagnostic amiante »** en « **Diagnostic amiante avant travaux** ».

Parallèlement, dans le cadre d'un travail d'optimisation de la nomenclature, une vingtaine de qualifications ont été supprimées.

- **Une nouvelle qualification « 0404 en management des risques et des opportunités » :**

Dans le cadre d'un management de projet défini, mise en place du processus itératif de gestion des risques et des opportunités. Implique :

- l'identification des risques et des opportunités de toute nature à toutes les étapes ;
- leur analyse, leur évaluation (technique, financière, ...) et leur traitement depuis la programmation par une stratégie de gestion interne et externe, avec un plan d'actions adapté ;
- le suivi de ce plan d'actions ; l'information et l'assistance des parties prenantes ;
- le suivi des mesures préventives et correctives par les acteurs de décision ;
- le suivi des indicateurs et l'enregistrement des résultats.

- **Evolution de la qualification 0901 en « Diagnostic amiante avant travaux » :**

Concerne les équipements et les composants d'ouvrages existants :

- de bâtiment (types IGH, ERP de 1^{ère} à 3^{ème} catégorie, bâtiment industriel, ou tout autre bâtiment d'une surface supérieure à 1.000m² ...)
- d'infrastructure.

Porte sur la recherche, la localisation et l'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante (MPCA) selon la norme NF X46-020, à entreprendre avant la réalisation de tous types de travaux, y compris de démolition.

Comprend également la rédaction du rapport de repérage et l'établissement d'une cartographie permettant de localiser précisément les MPCA.

Le contenu détaillé des qualifications OPQIBI se trouve dans la dernière édition de la nomenclature de l'organisme (version 07/02/2013) téléchargeable gratuitement sur son site Web (www.opqibi.com).

A propos de l'OPQIBI

L'OPQIBI est l'Organisme de Qualification de l'Ingénierie. Créé en 1969, il s'agit d'un organisme « tierce partie » indépendant composé de 24 membres représentant les donneurs d'ordre (AITF, ATTF, FFB, FNTP, GDF-SUEZ, FNSCOP du BTP, SNCF, SIAAP, UNARC, USH, Ville de Paris), les prestataires d'ingénierie (CINOV, GÉFIL, SYNTEC-INGENIERIE) et les institutionnels (AFITE, AQC, ARENE-IDF, ASTEE, CSTB, COPREC, CSCA, QUALIFELEC, SNIPF, UNGE, UNSFA). Association loi 1901, il dispose de protocoles avec les Ministères du Développement durable et de l'Industrie et est accrédité par le COFRAC sur la base de la norme NF X50-091 (certificat n° 4-0526).

L'OPQIBI délivre des **certificats de qualification** aux prestataires exerçant l'ingénierie, à titre principal ou accessoire, dans les domaines suivants : Bâtiment, Infrastructure, Énergie, Environnement, Industrie, Loisirs - Culture - Tourisme. Une qualification OPQIBI atteste de la compétence d'une structure (personne morale) pour réaliser une prestation déterminée. Elle a pour objectif de sécuriser les clients dans leurs choix de prestataires capables de mener à bien leur projet.

Une qualification est attribuée sur la base des critères suivants :

- critères légaux, administratifs, juridiques et financiers
- critères techniques liés aux moyens d'une structure (moyens humains, matériels et méthodologiques)
- critères techniques liés aux références d'une structure (attestations clients, contrats et rendus d'études)

L'OPQIBI compte actuellement **1285 structures d'ingénierie qualifiées**.

Pour en savoir plus : www.opqibi.com

Contact Presse :

Stéphane MOUCHOT - 01.55.34.96.33 - opqibi@wanadoo.fr